

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2019 à 18 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 6 Présents : 5 Absent : 1 Votants : 6
Procuration : 1
Date de convocation : 17 mai 2019

Présents : Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ
- Nicole ROCHE

Absent excusé : Jean BIJASSON

Procuration : de Jean BIJASSON à Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ

Secrétaire de séance : Nicole ROCHE

.....
1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 05.04.2019

Le compte-rendu de la réunion du 5 avril 2019 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Sans remarque de l'assemblée, ce dernier est adopté à l'unanimité (6 voix pour).

2 - Décision Modificative budgétaire

Madame le Maire indique que la préfecture a demandé à la commune une décision modificative avant validation du Budget Primitif principal voté lors de la séance du 5 avril 2019. Il convient de modifier des écritures comptables figurant en fonctionnement : recettes de 1 060.00 € au chapitre 042, article 675, dépenses de 1 060.00 € au chapitre 77 article 7713 (vente d'un caveau portée en recettes d'investissement).

Avec la suppression de l'écriture comptable en dépenses et en recettes de fonctionnement, l'équilibre du budget se monte à 1 048 962,27 €.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

ADOpte la décision modificative n° 1 du budget principal communal : annulation de recettes de 1 060.00 € au chapitre 042, article 675, annulation de dépenses de 1 060.00 € au chapitre 77 article 7713

Par ailleurs, Madame le Maire indique que la somme de 40 000.00 € avait été inscrite en dépenses imprévues de fonctionnement. Or le montant inscrit à cet article ne peut être supérieur à 7.5 % des dépenses réelles de fonctionnement, soit 39 287.78 €. La différence

entre ces deux sommes est de 712.22 €. Il est proposé de diminuer, dans le budget primitif 2019, les dépenses imprévues de fonctionnement de 712,22 € et d'imputer cette somme à l'article 6065 du chapitre 11 (en vue de la constitution d'une petite bibliothèque pour la salle commune des gîtes). Accord unanime du Conseil Municipal.

3 - Autorisation de solliciter des subventions FDEC (Adressage)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'adressage est maintenant abouti et que des devis ont été demandés. L'adressage normalisé conditionne le bon exercice des missions de service public. Par ailleurs, notre commune fait partie des communes identifiées prioritaires sur le déploiement de la fibre pour lesquelles la réalisation complète de l'adressage normalisé est nécessaire.

Le montant du devis le plus élevé, comprenant la pose, s'élève à 16 916.00 € H.T.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

- sollicite les subventions FDEC
- autorise Madame le Maire à signer le devis avec l'entreprise qui sera retenue
- donne tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

4 - NEH – SEM Forces du Merlet : Demande d'autorisation de nantissement et d'agrément de potentiels nouveaux actionnaires

Madame le Maire indique, en préambule, que les dividendes de la SEM Forces du Bacheux se montent cette année à 34 500 €.

Une réunion publique est programmée le jeudi 11 juillet à 18 h 00 en mairie, organisée conjointement par la SEM Les Forces du Merlet et la commune.

Dans le cadre du rachat des actions de la société NEH par la société Canador, Canador et NEH sollicitent

- l'autorisation d'inscrire les actions de la société Les Forces du Merlet au crédit d'un compte titres nanti au bénéfice de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et de Natixis.
- l'agrément de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et de Natixis. en qualité de nouveaux actionnaires de la SEM du Merlet en cas d'exécution du gage.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 voix)

Refuse l'autorisation d'inscrire les actions de la société Les Forces du Merlet au crédit d'un compte titres nanti au bénéfice de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et de Natixis et l'agrément de potentiels nouveaux actionnaires

5 - Régularisation dossiers fonciers Piste du Nant

En l'attente de réponses de l'agence AGATE que la commune a consulté sur ce dossier, ce point est reporté à un conseil municipal ultérieur.

6 - Demandes de subvention des associations

Madame le Maire expose les demandes de subvention parvenues depuis le dernier conseil municipal.

Chorale La Villarine : pas de budget joint, décision reportée à un prochain conseil

Angelina Favario Sport Automobile :

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour) apporte son soutien à la création de l'association, comme cela a été fait pour l'association Villards Autos 73 en 2018, sous la forme d'une subvention de création de 200 €.

AFPI des Villards :

Chaque membre du conseil municipal prend connaissance du compte administratif et du budget prévisionnel 2019 de l'AFPI. Une demande de subvention de 2700 € est adressée par l'AFPI à St Alban et St Colomban des Villards (montant à répartir entre les deux communes). La subvention inclurait la prise en charge d'un devis de 1590,86 € pour la délimitation des lots. Le conseil municipal maintient son analyse sur ce point : il n'accepte pas de participer à la délimitation des lots, par ailleurs définis dans les plans initiaux, baux ou conventions signés entre les éleveurs et l'AFPI. La signalétique n'apportera pas de solutions à d'éventuels conflits.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour) reconduit pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement à l'AFPI de 500.00 €.

7 - Communauté de Communes 4 C : Délibération sur la recomposition de l'organe délibérant de l'EPCI

Madame le Maire expose qu'un accord a été conclu au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Canton de la Chambre, arrêtant ainsi le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire à l'issue des élections municipales de mars 2020 :

	Nombre total de sièges
Total 4 C	27
St Rémy de Maurienne	4
St Eiteinne de Cuines	4
La Chambre	4
St Avree	3
Ste Marie de cuines	3
St Martin sur la Chambre	2
St François Longchamp	2
La Chapelle	1
St Alban des Villards	1
St Colomban des Villards	1
Notre Dame du Cruet	1
Les Chavannes	1

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

VALIDE le nombre et la répartition des sièges tel que proposé par l'accord conclu au sein du conseil communautaires de la 4 C.

8 - Centre de Gestion : Délibération sur l'avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du CDG sur les dossiers de retraite CNRACL

Madame le Maire sollicite l'autorisation de signer l'avenant n° 2 à la convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL, qui permet si nécessaire de solliciter le contrôle, l'instruction et le traitement des dossiers de retraite des personnels des collectivités territoriales par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

Autorise Madame le Maire à signer au nom de la commune l'avenant n° 2 à la convention pour l'intervention du CDG sur les dossiers de retraite CNRACL

9 - Point sur la téléphonie mobile et la fibre optique

La société COVAGE est le nouvel opérateur chargé de reprendre le chantier d'équipement en fibre optique des zones hors agglomérations de Savoie (en partenariat avec Orange). Elle est chargée de la construction du réseau et de sa commercialisation auprès des opérateurs. Un travail doit s'engager avec les communes, avec l'appui du département pour recenser les solutions possibles pour le passage de la fibre optique en réseau souterrain. Ce travail devrait s'engager en 2019 pour les communes classées en priorité un (dont les deux Villards).

Téléphonie mobile : un dossier d'information va être fourni par l'opérateur Free et disponible en mairie et sur le site internet de la commune relatif à l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile (secteur du Mollard).

Téléphone mairie : 50 messages perdus. 200.00 € de geste commercial

10 - Délibération de soutien aux personnels de l'O.N.F.

Madame le Maire indique que les communes ont été alertées par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et sur leur inquiétude pour la gestion à venir du patrimoine forestier.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (6 pour)

Soutient les personnels ONF,

Demande au gouvernement :

- L'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF,
- Le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales,
- Le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

11 - Questions diverses

Elles portent sur diverses questions matérielles : pot offert aux voitures de collection du rallye du 8 juin (Villards autos 73) qui passent l'après-midi dans la commune – derniers éléments d'aménagement du bâtiment mairie-gîtes : mise en place de barres au sol (salle du Conseil) afin que les chaises ne touchent pas les murs, cimaises (salle du rez-de-jardin), têtes de lits dans les meublés, paillason d'entrée, panneau d'affichage, signalétique intérieure, rail à vélos, casiers skis, - préparation de l'inauguration de la mairie, le samedi 6 juillet à 10 h 30.

Ecoute et Voir : Présence de la troupe Daniel Gros, place du Triandou à 21 h 00 le 21 juillet avec petit marché de productions locales de 18 h 00 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 20 h 20.